

Service instructeur
D.R.T. - SEES

N° 3^e/2607

Service consulté
D.C.P.

Routes Départementales

Grosses réparations d'ouvrages d'art

- RD 466 -

Réparation de l'ouvrage sur le canal du Rhône au Rhin à Heidwiller

Résumé : *Le présent rapport a pour objet la passation d'un avenant afin de fixer le coût des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage, ainsi que la rémunération en découlant.*

1 – Préambule

Pour la réparation de l'ouvrage permettant à la RD 466 de franchir le canal du Rhône au Rhin à Heidwiller, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au BET Favier – Verne et Associés, le 27 septembre 2005.

Ce marché de maîtrise d'œuvre comprend les éléments de mission principaux suivants :

- Diagnostic ;
- Etudes d'Avant-Projet ;
- Etudes de Projet ;
- Assistance pour la passation de contrats de travaux.

La rémunération provisoire du maître d'œuvre est de 12 949,99 € T.T.C., correspondant à 7 % de l'enveloppe financière prévisionnelle de 154 682,27 € H.T., affectée aux travaux.

2 – Avancement des études

L'élément de mission Diagnostic a été exécuté conformément à la décision n° 1. Par décision n° 3, la validation de l'élément de mission Diagnostic a été prononcée, entraînant le démarrage de l'élément de mission Avant-Projet. Cet élément de mission a été produit et fait apparaître un coût des travaux de 149 302,00 € H.T.

3 – Procédure

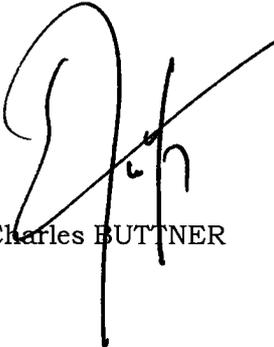
La procédure propre aux marchés de maîtrise d'œuvre prévoit à la fin de l'élément de mission Avant-Projet, de passer un avenant fixant le coût définitif de la rémunération du maître d'œuvre et le coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage.

Ce coût prévisionnel des travaux, sensiblement égal au coût provisoire figurant dans l'acte d'engagement, n'entraîne pas de modification de la rémunération du maître d'œuvre car la différence entre dans la tolérance annoncée au marché.

4 – Conclusion

Je propose à votre Commission de bien vouloir, après délibération :

- prendre acte du coût prévisionnel des travaux de 149 302,00 € H.T., soit 178 565,19 € T.T.C. ;
- donner un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 437/05, sans incidence financière.



Charles BUTTNER